



Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT - 263 rue de Paris - case 543 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 88 75 – Mail : fd.equipement@cgt.fr - Site internet : <https://equipementcgt.fr>

Compte-rendu de la réunion de travail sur les risques liés aux interventions sous circulation des agents des DIR le 22 juillet 2025

La réunion s'est déroulée de 14 h 30 à 17h45 au ministère à l'hôtel de Roquelaure, Paris 7^e

Présents pour le ministère :

Le Ministre délégué aux Transports : Philippe TABAROT,

Les DRH, DGITM et DMR : la Directrice des Ressources Humaines, le Directeur Général des Infrastructures, des Transports et des Mobilités, la Direction des Mobilités Routières.

Délégation CGT : Fabrice Brucker, Joan Chaussade, Gaël Henry, Victorien Decobert et Michaël Roux

Autres organisations syndicales : FO, CFDT, SNCTA, FSU

Le ministre ouvre la réunion par quelques mots concernant le décès de nos collègues de la DIR Nord-Ouest et de la DIR Med et propose une minute de silence. Ensuite, il dit être agacé par les critiques concernant le manque de réaction et d'engagement du ministère au sujet de la sécurité des agents et regrette de devoir encore se justifier alors qu'il s'est déplacé sur les lieux d'accidents à la DIR IF et à la DIR NO et s'est engagé personnellement auprès des familles endeuillées.

Il donne ensuite la parole aux organisations syndicales pour les déclarations liminaires. Toutes ont fait une déclaration : la Déclaration de la CGT figure à la suite du compte-rendu.

Les interventions de la CGT :

- Le plan ministériel de prévention renforcé des risques liés aux interventions sous circulation des agents des DIR (PPMR) n'apporte aucune amélioration notable à la sécurité des agents. Nous demandons un moratoire sur ce plan. L'instruction du 11 octobre 2013 concernant la sécurité des agents vis-à-vis des risques liés à la circulation routière lors de leurs interventions couvre déjà tous les aspects au sujet de la prévention et de la sécurité. Le problème c'est qu'elle doit être mise à jour et qu'elle n'est pas correctement appliquée dans les services.
 - Le ministre considère qu'il faut maintenir le PPMR et l'améliorer avec les propositions des OS. Il dit que le plan ne s'oppose pas à l'instruction de 2013, qui est toujours en vigueur. Les deux textes doivent cohabiter.
- La baisse drastique des effectifs, - 15% depuis 2007 est un facteur important dans la recrudescence des accidents. Les procédures et la réglementation ne peuvent plus être respectées par le fait du manque de personnels. Cette situation met en danger les agents. Nous donnons de nombreux exemples concrets qui confirment nos arguments.

- Le ministre dit ne pas vouloir faire de promesses qu'il ne pourrait pas tenir. Les effectifs sont tributaires d'autorisations de la part du ministère du budget. Il rappelle le contexte à venir (projet de -44 milliards d'€ pour 2026). Il déclare au sujet des DIR « notre secteur mérite des moyens supplémentaires ». C'est ce qu'il va demander dans la lettre de cadrage qu'il va communiquer à la fonction publique. Il dit ne pas être convaincu qu'il y ait une cause directe entre le manque d'effectifs et l'accidentalité.
- La qualité des matériels et leur adéquation avec les missions à exercer sont à revoir. Le choix des matériels mis à disposition doit avoir pour origine la demande des utilisateurs pour coller à la réalité du terrain. Les matériels et dispositifs en expérimentation dans certaines DIR ne sont pas souvent appréciés des utilisateurs car ils ne correspondent pas à leurs attentes.
 - Le ministre est en désaccord avec nous concernant les matériels et notamment la mise en place d'expérimentations de dispositifs nouveaux. Il s'appuie sur les discussions qu'il a avec les agents lors de ses déplacements dans les services qui disent apprécier la plupart de ces dispositifs.
- La formation de base des agents est plus courte, voire absente. Les formations de recyclage sont négligées (ex : QUAPODES sur tapis avec des voitures miniatures). Il faut changer cette méthode et revenir à des formations sur le terrain et plus opérationnelles. Le compagnonnage était une bonne méthode mais le manque d'effectif ne le permet plus.
 - Pas d'expression du ministre à ce sujet.
- La création d'une instance dédiée aux DIR (Comité Social d'Administration, CSA de réseau) serait utile au travail de prévention des risques professionnels particuliers et à l'harmonisation des procédures mises en place dans les services. Aujourd'hui chaque direction de DIR pratique suivant ses décisions et ses moyens. Ça n'est pas acceptable.
 - Le ministre confirme ne pas être favorable à la création d'un CSA de réseau. Il redonne les arguments avancés par le SG. C'est-à-dire la complexification du dialogue social et en premier lieu le fait que cette demande ne fait pas consensus de la part des OS. Ces arguments sont très contestables. Il annonce qu'un CSA spécial DIR sera organisé avant la fin du mois de septembre pour traiter du sujet de la sécurité des agents intervenant sous circulation.
- La bonification de 25% du service actif permettrait aux agents de partir à la retraite de manière anticipée avec une pension plus élevée. La tranche d'âge des agents les plus accidentés dans les services est celle des 50-59 ans. Cette mesure est une mesure de justice sociale, cohérente et en phase avec cette réalité.
 - Le ministre dit vouloir porter cette revendication et annonce qu'il remettra dès demain un courrier à ce sujet au ministre de la Transformation de la fonction publique, lors du conseil des ministres.

Le ministre a rajouté :

- Être convaincu que c'est au niveau de l'Europe que se trouve la solution concernant l'accidentalité. C'est la formation des chauffeurs de poids lourds et des jeunes conducteurs qu'il faut agir.
- Avoir signé un arrêté concernant la sécurité des agents sur les chantiers.
- Qu'un comité de suivi du PPMR va être mis en place.

Analyse de la CGT :

- Le ministre a changé de position concernant la bonification du service actif puisque le 10 juin il avait dit ne pas vouloir porter cette revendication. Cette revendication qui est portée par l'ensemble des OS a été inscrite au PPMR. La 1ère position du ministre était incompréhensible. A noter que cette demande

qu'il va effectuer le 23 juillet auprès du ministre de la Transformation de la FP s'effectuera dans le cadre du conseil des ministres. Le SNPTRI-CGT avait organisé des dépôts de droits de retraits (+ 1100 au total) et des droits d'alerte de membres de la Formation Spécialisée. Les agents de la DIR Centre Ouest et de la DIR Centre Est sont rentrés dans l'action. Des préfets et de nombreux parlementaires de (presque) tous bords se sont adressés au ministre à notre demande pour porter la revendication de la bonification du service actif. Le contexte que nous avons su créer a certainement favorisé cette avancée. Il faut rester prudent quant au résultat mais il est à noter que c'est la première fois que ce sujet sera traité au niveau du conseil des ministres.

- Notre demande de création d'un CSA de réseau n'a pas été reprise par le ministre mais rien n'est perdu. Au mois de septembre un CSA spécial DIR sera organisé. Cette annonce répond à notre demande dans la forme. De plus hier à de nombreuses interventions sur différents sujets, les débats ont fait émerger trop de différences dans les pratiques des DIR et souvent la conclusion a été qu'il faudrait harmoniser les pratiques. C'est exactement ce que permettrait un CSA de réseau.

Les mobilisations des agents et des militants portent leurs fruits !

Nous devons continuer à pousser pour obtenir la mise en place d'une instance dédiée aux DIR. Nous devons continuer à démontrer que le manque de personnels est préjudiciable à la sécurité des agents. Nous devons exiger des formations de qualité et cohérentes pour adopter des gestes et des attitudes qui assurent notre sécurité. Nous devons reprendre toute notre place dans les discussions qui déterminent le choix des matériels qui nous sont mis à disposition.

Déclaration de la CGT lue en préalable à la réunion sur le plan de prévention ministériel renforcé (PPMR)

Monsieur le ministre,
Mesdames et messieurs les directrices et directeurs,
Chers camarades,

Le PPMR n'est pas efficace pour améliorer la **SÉCURITÉ AU TRAVAIL** des agents intervenant sous circulation. Pourquoi ? Parce que la majorité des axes et des actions qui le composent sont déjà tous abordés dans l'instruction du 11 octobre 2013. Vous ajoutez de la **sécurité routière**, compétence qui a été transférée au ministère de l'intérieur en 2010, sur laquelle vous n'avez aucune possibilité d'agir. Vous ajoutez aussi de la **reconnaissance à titre posthume**. Vous vous obstinez à nous expliquer que l'information et la formation données aux usagers vont tout régler. A ce jour nous ne notons aucune amélioration ! De plus chaque direction de DIR a la possibilité de piocher dans ce plan comme dans un catalogue. Chacun à son rythme suivant ses envies et ses moyens. Ces constats nous font dire que vous n'assumez pas votre responsabilité en tant qu'employeur concernant l'obligation de résultats en matière de préservation de la santé et de sécurité et conditions de travail des personnels sous votre autorité.

- Axe 1 : Connaissance du risque.
 - **Nous vous alertons depuis plusieurs années sur le fait que les enquêtes et les analyses accidents sont de plus en plus négligées, voire abandonnées dans beaucoup de DIR. C'est encore pire pour les « presque accidents » alors qu'ils ont un fort impact psychologique sur les agents impliqués ou témoins. Nous considérons que cela participe à la tentative**

d'invisibilisation de l'accidentalité professionnelle qui a commencé par la suppression des CHSCT.

- **Axe 2 : Le comportement des usagers.**
 - **Relevant du MI, nous considérons cet axe comme hors sujet.**
- **Axe 3 : La doctrine.**
 - **Nous considérons que le manque de personnels impose de plus en plus régulièrement aux agents de travailler dans de mauvaises conditions et à augmenter les risques qu'ils encourent. Certaines procédures sont à revoir. L'acquisition de matériel pose un problème. Sa qualité en baisse, le fait de ne pas toujours être adapté et le temps de remplacement, notamment des véhicules sont inacceptables. La formation des nouveaux arrivants est de plus en plus courte, même négligée, voire inexistante. Le compagnonnage n'est plus possible par manque de personnel. Le recyclage des agents déjà en poste, notamment sur tapis avec des voitures miniatures et à l'image de votre politique de formation, déconnectée du réel.**
- **Axe 4 : La gestion et le pilotage de la prévention des risques au sein des DIR.**
 - **Aujourd'hui force est de constater à travers l'accidentalité que dans chaque DIR, il y a des manières de faire. Ce n'est pas acceptable. Les consignes et les procédures doivent être appliquées dans toutes les DIR de la même façon. Nous revendiquons la création d'un CSA de réseau pour harmoniser les consignes et les procédures à l'ensemble des DIR. Il faut revenir sans attendre à la méthode qui a produit l'instruction d'octobre 2013, celle qu'impose le code du travail. C'est-à-dire, produire des instructions nationales à partir de l'examen des circonstances des accidents les plus graves et répétitifs.**
- **Axe 5 : Aménagement du réseau pour rendre son exploitation plus sûre.**
 - **Le seul chiffre porté à notre connaissance est celui de 7 millions d'€ alloués en 2021. C'est à peine 640 000€ par DIR, ce qui représente 600€ par kilomètre. C'est trop peu pour envisager un réel aménagement, ça n'est pas sérieux.**
- **Axe 6 : Innovation technique.**
 - **La pose et dépose automatisée des K5a, les FLR décalables, le système RAPTOR, le DAST, etc. Toutes ses expérimentations n'ont pas convaincu les utilisateurs. Loin de là même, beaucoup de ces dispositifs ont été considérés comme dangereux à utiliser et végètent actuellement sur les plates formes techniques des CEI. Pourquoi ? Par ce que ces expérimentations n'ont pas pour origine une demande des utilisateurs mais sont imposées par une commission nationale qui n'est pas représentative des utilisateurs.**
- **Axe 7 : Accompagnement des agents et de leur famille.**
 - **La CGT ne s'oppose pas à votre volonté d'attribuer des titres honorifiques. Pourtant nous sommes convaincus que les familles attendent plutôt une aide et une reconnaissance tangible quand elles sont frappées par un drame. La bonification du service actif serait la juste reconnaissance de la dangerosité des missions exercées par les personnels d'exploitation. Cette mesure permettrait, avec un cout dérisoire, de faire cesser l'exposition individuelle des agents les plus anciens, pour qui les risques sont les plus forts. Cette revendication a été portée par plusieurs ministres. Elle est soutenue par l'unanimité des agents et des organisations syndicales, par des parlementaires, par des chefs de service.**

La CGT demande un moratoire sur l'application du PPMR. La CGT demande l'application de l'instruction du 11 octobre 2013 qui devra être complétée par les propositions du groupe de travail ad hoc « sécurité des agents des DIR » de la formation spécialisées ministérielle à partir de l'examen des circonstances des accidents les plus graves et répétitifs. Cette instruction couvre tous les champs qui permettent d'assurer la **PRÉVENTION** et la **SÉCURITÉ** des personnels intervenant sous circulation. C'est à dire, le DUERP, le dossier d'organisation du travail, la préparation des chantiers, les interventions d'urgence, la formation, les habilitations et autorisations,

la connaissance de l'accidentalité, les mesures immédiates en cas d'accident, le maintien de la vigilance à l'égard de la sécurité, la sensibilisation des usagers aux risques encourus par les agents, le développement des bonnes pratiques. Le problème est qu'elle n'est plus appliquée ou appliquée que partiellement dans de nombreux services. Pourtant les dispositions qu'elle contient ont à coup sûr sauvé de nombreuses vies. Elle a été créée pour s'appliquer partout, elle doit s'appliquer partout.

A la lecture du document que vous nous avez transmis concernant les éléments complémentaires que les organisations ont demandés, vous ne répondez pas à toutes nos demandes. Notamment sur le coup financier de la bonification de 25% du service actif des personnels d'exploitation et sur l'organisation d'un CSA avec la présence de tous les directeurs des DIR pour traiter spécifiquement de la sécurité des agents intervenant sous circulation. Qu'en est-il ?

Monsieur le ministre au sujet du CSA de réseau comment pourrez-vous justifier votre position face à une famille qui demandera des comptes sur le fait que l'employeur de leur défunt n'a pas mis en place une instance qui aurait permis d'améliorer la prévention et la sécurité des agents ?

Le ras le bol des agents face à l'inaction du ministère s'est concrétisé depuis le 14 mai, des droits de retraits (+ 1000) ont été déposés. A la DIR centre-ouest et à la DIR centre-est ils ont interpellé le président de la formation spécialisée pour exprimer leur colère. Vos réponses à venir vont conditionner la rentrée !

Pour terminer, il y a un peu plus d'un an, le 25 avril 2024, dans le cadre de la journée internationale de la santé et la sécurité au travail, un millier d'agents d'exploitation ont manifesté ici même. Une délégation CGT avait été reçue par les responsables ministériels de l'époque. Les revendications qui avaient été déposées sont les mêmes que nous portons aujourd'hui. Votre administration les avait balayées d'un revers de main. Le résultat est flagrant, aucune amélioration de la sécurité des agents. C'est peut-être même le contraire !

Pour rappel, la CGT revendique :

- **L'embauche de fonctionnaires pour revenir au niveau de 2007**
- **La création d'un CSA de réseau**
- **Un moratoire sur la mise en œuvre du PPMR**
- **L'application et le renforcement de l'instruction d'octobre 2013**
- **L'interdiction de faire travailler un agent de manière isolée**
- **Le dépôt de plainte systématique de la part de l'administration et la mise en place automatique de la protection fonctionnelle en cas d'agression ou d'accident dont un agent est la victime**
- **L'achat de matériels à partir de la demande des utilisateurs**
- **La mise en place de formations de qualité et adaptées à la réalité des missions exercées**
- **La remise en place d'une vraie médecine de prévention**
- **La bonification de 25% du service actif, attribué à l'ensemble des personnels d'exploitation (De l'AE au TSCDD-EEI)**